



سفارة بلجيكا

Ambassade van België
Ambassade de Belgique
Mission Economique



L'Essentiel de l'Actualités Economiques en Algérie

Revue de Presse

Mois /Année
Octobre 2010

Lot Bensmaïa, Villa 16B
Parc Poirson, El Biar, Alger – Algérie
Tél : 00.213.21.92.62.70/72
Fax : 00.213.21.92.62.64
Naouel Louzri
naouel.louzri@bruxelles-algerie.com
www.bruxelles-algerie.com

Contribution

Dossier du journal

Le droit de savoir, Le devoir d'informer

LIBERTE

Publié le 27 octobre 2010

Sup. Eco : Dossier (*Mercredi 27 Octobre 2010*)

Contribution : surcoûts, déséquilibre des échanges extérieurs et risques d'instabilité sociale

L'Algérie face à la vulnérabilité de son commerce extérieur

Dans cette contribution, l'auteur tente de dresser un diagnostic approfondi du secteur du commerce extérieur avant de proposer des solutions aux dysfonctionnements enregistrés dans l'exercice d'une telle activité.

Le commerce extérieur

L'examen du domaine du commerce extérieur sera, lors de la présente approche, limité aux fonctions d'échanges de biens (ce qui exclut le volet services), à travers le commerce d'importation et celui des exportations. Deux fonctions qui permettent à l'économie nationale, au niveau de tous les pays, de tisser et entretenir des relations utiles et/ou nécessaires avec le reste du monde. Relations qui, dans le cas de l'Algérie, en raison notamment du niveau élevé d'extraversion que connaît son économie, apparaissent comme essentielles.

Les fonctions connexes au domaine du commerce extérieur (logistique, assurances, douanes, financement...) ne seront pas, dans le cadre de la présente approche, concernées par les différents développements. Toutefois et en raison de leur importance, pour le développement comme pour l'efficacité de ce secteur, certains de leurs aspects, réputés essentiels, seront brièvement évoqués.

S'agissant de l'importance que peut revêtir au sein de l'économie nationale le domaine du commerce international, il y a lieu de relever le fait que, de façon générale, ce secteur est considéré au niveau de tous les pays comme une des hauteurs stratégiques de l'économie. Positionnement qui apparaît comme confirmé par la récente crise économique et financière que connaît le monde. En effet, les paramètres du commerce extérieur (solde de la balance commerciale ; évolution des exportations et des importations ; déficits ; niveaux d'efficacité

des opérations du commerce extérieur ; modalités de financement des opérations et de recouvrement des résultats de ces opérations ; comme les situations de dépendance, de polarisation ou de spécialisation; etc....) font l'objet, au niveau de tous les pays, d'une attention et d'un suivi particuliers, car de nature à influencer sur l'appréciation, par leurs partenaires comme par les observateurs externes, de leurs économies, de leurs finances et de leur monnaie, comme ils peuvent déterminer, parfois, des mouvements significatifs au sein des places financières.

En Algérie, il est difficile de donner une appréciation sur l'importance qu'accorde, ou non, la politique économique à ce secteur. En effet, il est à relever que le commerce extérieur a d'abord été considéré, au moins de façon formelle, comme un domaine stratégique (1965-1980). Ce positionnement explique sa monopolisation, puis la prise en charge de son organisation et de sa gestion par l'État. Prise en charge réalisée, pour une large part, à travers des sociétés publiques. Toutefois et dans le même temps, ce secteur est resté le parent pauvre de l'économie. En effet, la place et le rôle qui lui sont dévolus n'apparaissent, à aucun moment, comme clairs et précis. De même qu'aucun objectif précis ne lui a été assigné, alors que les moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exercice des fonctions relevant de ce secteur, sont restées dérisoires.

Lors de cette période (1965-1980), les actions entreprises cibleront, notamment, la protection du potentiel de production du pays et du marché de l'emploi, la recherche d'une allocation optimale des ressources du pays (en devises) à la satisfaction des besoins des populations et des entreprises. De même, devaient-elles veiller à couvrir au mieux les besoins qu'implique la politique de développement et d'industrialisation du pays, tant en ce qui concerne l'acquisition des équipements pour l'investissement et de demi-produits destinés à la production, que l'écoulement, d'abord sur le marché domestique, des productions réalisées. Par la suite et pendant les trois décennies couvrant les années 1980, 1990 et 2000, la position dominante occupée par l'État au sein de ce secteur, a été jugée par les prescripteurs de l'idéologie libérale comme un contresens économique et la raison de tous les déboires que pouvait connaître l'économie du pays.

Aussi, a-t-il été préconisé et mis en œuvre : l'abandon par l'État de son monopole sur les opérations des échanges avec l'extérieur ; la dérégulation de cette fonction, et son ouverture sans discernement aux opérateurs étrangers et, enfin, le retrait du secteur public de la gestion de ces fonctions. Gestion qui, de facto, sera confiée aux agents économiques privés.

Acteurs que les institutions de Bretton Woods présentaient, de façon systématique, comme étant la seule catégorie d'opérateurs économiques à même de porter, de façon efficiente, l'objectif de développement du pays (ce qui, malheureusement, 30 ans après, exception faite de quelques rares opérateurs, reste encore à démontrer).

Aussi et en 2009, cette fonction apparaît comme exercée, pour l'essentiel, par des opérateurs privés dans le cadre d'un laisser-faire généralisé et quasiment sans contrôle. Les opérateurs publics, encore présents, n'interviennent que dans le cadre d'actions liées à leurs activités (production de biens et de services, ou commercialisation), ceci malgré la faiblesse des moyens propres (faiblesse accrue par le refus des banques publiques de leur octroyer des crédits), sans moyens affectés par l'État (le propriétaire) et en l'absence de toute mission d'intérêt public.

Concernant les résultats affichés par le secteur du commerce extérieur, ils sont, depuis de nombreuses années, en fait depuis l'avènement de cette nouvelle politique, en inadéquation totale avec les objectifs de développement du pays, voire, dans certains cas, contraires à ses intérêts. Ce que soulignent non seulement les différentes affaires dénoncées par la presse, mais aussi le développement rapide et incohérent du commerce d'importation, l'émergence

d'un marché informel dont la dimension atteint un seuil critique, le cantonnement des exportations hors hydrocarbures dans des niveaux très bas et comportant une très faible valeur ajoutée nationale etc.

Rapide état des lieux

Cette approche sera opérée compte tenu d'un certain nombre de paramètres permettant de juger de l'état du secteur commercial algérien. Au titre de ces paramètres, nous signalerons, notamment, la politique commerciale développée, l'encadrement du secteur, les acteurs et les ressources humaines, les échanges commerciaux, etc., ensemble d'aspects qui fonderont la présente démarche, dont l'objectif sera la formulation de la problématique que connaît ce secteur.

La politique commerciale

En Algérie et à l'examen des politiques économiques déclinées depuis 1962 par les différents gouvernements ayant présidé aux destinées du pays, la politique commerciale n'apparaît pas, à l'observateur externe, comme un ensemble défini et cohérent s'inscrivant dans le temps et mis au service d'objectifs économiques, techniques et sociaux clairement affichés.

Par contre, il est possible d'identifier à certains moments de la période 1962-2009, des éléments de politique commerciale qui ont, pour l'essentiel, soit fondé, même temporairement, l'organisation des échanges du pays avec l'extérieur; soit dominé les relations économiques de l'Algérie avec son environnement international et influé de façon sensible sur le vécu de l'économie du pays.

Situations qui se sont succédé, mais qui, à l'examen de l'évolution de leur contenu, dans le temps, ne paraissent pas constituer une suite logique et bénéfique au développement économique et social du pays.

C'est ainsi que la période 1962–1984 peut être considérée comme une étape lors de laquelle le tout État, la régulation (parfois très poussée), le nationalisme (actuel patriotisme) économique, la structuration et la diversification des relations économiques internationales du pays, la couverture des besoins sociaux et ceux induits par la politique de développement industriel et agricole, étaient les axes principaux fondant l'organisation, le fonctionnement et la gestion du commerce extérieur.

Par contre, la période 1985 – 2008 sera celle du point d'État, de la dérégulation et de l'ouverture tous azimuts, ainsi que du laisser-faire, (là aussi poussé à l'extrême), comme de la remise en cause de l'organisation et du système de gestion hérités de la période antérieure. Il est à noter que lors de cette seconde période, notamment lors des années 1990, les comportements apparents des institutions comme des opérateurs, semblaient viser la destruction de tout ce qui a été édifié lors de la période précédente, ce qui, en soi, ne constitue pas un progrès pour le pays, loin s'en faut.

C'est là, à titre indicatif, un certain nombre de situations qui illustrent le fait que, en 2010, soit en l'an 48 de l'indépendance, nous ne pouvons parler de politique commerciale au sens générique du terme. Tout au plus, est-il possible d'évoquer des éléments de politique commerciale. Éléments dont la convergence comme la cohérence, restent, pour le moins, à démontrer.

Cette situation semble parfaitement perçue par les autorités du pays qui, depuis le début de l'année 2009, semblent manifester, en ce domaine, une certaine impatience. Ce qui, il faut le souhaiter, pourrait se traduire dans un proche avenir par une démarche à même de permettre l'émergence d'une politique commerciale pertinente.

L'encadrement

Concernant l'encadrement du secteur, l'approche rapide qui sera développée concernera les

aspects institutionnels, réglementaires et humains, ainsi que les domaines relatifs aux accords commerciaux internationaux, la représentation commerciale internationale etc.

Encadrement institutionnel et les acteurs

Pour l'examen du cadre institutionnel au sein duquel s'exercent les fonctions du commerce extérieur, on distinguera les différents niveaux que sont les institutions publiques, les opérateurs et les associations professionnelles.

Au niveau des institutions publiques, il y a lieu de citer, d'abord, le ministère du Commerce qui dispose au niveau de son organigramme d'une direction générale, en charge du commerce extérieur. Toutefois, cette structure a vu ses missions largement modifiées par l'ordonnance 03 - 04 du 19 juillet 2003 qui dispose que "la politique de promotion du commerce extérieur est mise en oeuvre par l'Agence de promotion du commerce extérieur, en l'occurrence ALGEX". De même, cette loi ne fait nullement référence à des attributions dévolues au ministère du Commerce en ce qui concerne la gestion du commerce d'importation et du commerce d'exportation. Aussi, cette situation fait de ALGEX le point focal pour le développement et la promotion du secteur commercial ; ceci sans que les moyens et, par certains aspects, les capacités (organisation, budgets, etc...) ne lui aient été accordés.

Le CNCPE (Conseil national pour la promotion des exportations), créé par décret depuis près de 5 ans, n'est toujours pas encore installé. Certes, ce conseil présente de nombreuses insuffisances, notamment au niveau de sa composition, qui ne reflète que faiblement les professions et accorde plus de poids aux institutions qu'aux opérateurs; le caractère consultatif qui lui est conféré, une présidence assurée par le Chef du gouvernement (de l'Exécutif), ce qui, du fait de son caractère consultatif, est en soi antinomique, etc. Toutefois, il reste que, du fait de la faiblesse que connaît l'encadrement institutionnel du domaine des exportations, ce Conseil pouvait, peut-être, constituer, même à titre provisoire ou intérimaire, une sorte d'observatoire pouvant permettre de piloter des actions de restructuration et de relance de cette fonction.

En ce qui concerne "Algex", ses attributions apparaissent comme relativement précises en ce qui concerne certains domaines relevant du commerce d'exportation. Par contre, l'ordonnance reste très vague pour tout ce qui concerne la fonction importation. C'est là, de façon générale, des situations qui prêtent à confusion et mériteraient d'être précisées, dans les textes législatifs et réglementaires à prendre.

Pour le volet soutien aux exportations, le **FSPE**, créé par une disposition de la loi de finances 1996, reste à ce jour non organisé et ne fonctionne que de façon sporadique, selon des procédures peu claires et pour des objectifs qui restent encore, pour le moins, peu précis.

Au niveau régional, des Chambres de commerce et d'industrie sont créées. Toutefois leur organisation, leur fonctionnement, leurs attributions, leurs domaines de compétences, comme leurs financements, mériteraient d'être précisés. De même, leurs activités devraient converger vers des objectifs clairement définis et être en synergie avec celles des autres institutions.

à côté de ces institutions, il existe des banques, des compagnies d'assurances et d'assurances crédit, des transporteurs, des logisticiens (publics et privés), etc, dont les rôles et compétences, comme les relations (en termes d'interfaces et synergies) avec les institutions en charge du commerce extérieur, mériteraient d'être précisés.

S'agissant de la représentation commerciale nationale à l'étranger, elle reste, à ce jour, absente. En effet, exception faite des ambassades, dont les statuts, l'organisation et le fonctionnement, sont inadaptés pour les activités commerciales, il n'existe aucune structure en charge des intérêts commerciaux de l'Algérie à l'étranger (à titre de comparaison, la France dispose, à côté de ses ambassades, de 166 postes économiques avancés, alors que les pays voisins du Maghreb affichent des dizaines de représentations commerciales agissant

indépendamment des ambassades). Ce qui, pour l'Algérie, constitue un déficit important. C'est là une situation qui pèsera longtemps sur l'efficacité des actions qui seront conduites par l'Algérie dans le domaine du commerce international.

S'agissant de la représentation des entreprises à l'étranger, cette pratique est, de façon générale, considérée, dans tous les pays, comme un puissant moyen pour la promotion et le développement des exportations. En Algérie, le règlement 2002-01 du 17/02/2002 de la Banque d'Algérie, institue des préalables et des contrôles qui dissuadent les entreprises. Ceci alors que partout ce genre d'initiatives est, non seulement encouragé, mais généralement aidé, à concurrence de 45 ou 50% du coût initial de l'opération et des charges récurrentes.

En ce qui concerne les opérateurs commerciaux, il y a lieu de considérer le nombre d'importateurs, évalué, selon les sources, entre 30 et 40 000, contre environ 200 à 250 exportateurs régulièrement opérationnels. à titre de simple comparaison et pour le secteur des exportations, nous citerons le cas de la Tunisie qui, sans être un dragon en ce domaine, compte, pour 15 millions d'habitants, environ 4 000 entreprises exportatrices, ce qui conduit à supposer que l'Algérie, sans être non plus un dragon en ce domaine, devrait afficher un nombre d'environ 8 000 opérateurs exportateurs. à comparer aux 250 identifiés.

Le mouvement associatif, pour ce qui le concerne et exception faite de "l'Anexal", qui regroupe certains exportateurs, il n'existe pas d'associations professionnelles (branches ou filières) regroupant les professionnels du commerce extérieur.

Ce rapide examen montre, à l'évidence, les faiblesses du dispositif (institutions et opérateurs) intervenant dans l'organisation, le fonctionnement et la gestion de ce secteur. Ensemble d'aspects qui conduisent à considérer qu'il est difficile de conférer, au dispositif existant, la qualité de système.

Encadrement juridique et réglementaire

Au niveau du cadre juridique et réglementaire, la situation est contrastée, selon qu'il s'agisse du commerce d'importation ou des exportations.

C'est ainsi que, pour le commerce d'importation, la réglementation, actuellement en vigueur, signe la fin du monopole de l'état sur le commerce d'importation et consacre la liberté d'entreprendre en ce domaine (commerce d'importation et d'exportation). Liberté aux termes de laquelle l'obligation majeure, outre la détention d'un registre du commerce, reste, en l'état actuel, la domiciliation bancaire préalable pour les opérations d'importation et d'exportation. Cette situation connaît depuis deux ans environ une appréciation mitigée tant par les autorités que par les institutions et par les opérateurs eux-mêmes. En effet, suite au développement très rapide que connaissent les importations (accroissement de 100% en 4 ans) et aux conséquences négatives que comportent ces situations, tout le monde semble reconnaître que la libéralisation du commerce d'importation a été conduite trop rapidement, comme de façon inconsidérée et qu'une nécessaire régulation, voire rationalisation, reste à introduire au niveau de cette fonction.

Pour les exportations, les autorités affichent une volonté de facilitation des opérations. Toutefois les textes encadrant ce secteur, qu'ils émanent du ministère du Commerce, du ministère des Finances, de la Banque d'Algérie ou d'ailleurs, ne reflètent guère ce souci. Il existe certes certaines dispositions qui revêtent un caractère incitatif, mais d'autres sont à tout le moins très contraignantes, sinon dissuasives. Ce qui nous éloigne sensiblement de l'objectif de facilitation.

En ce qui concerne les régimes économiques, exception faite de l'admission temporaire, leur usage reste faible. Au plan pratique, ces régimes sont parfois ignorés des opérateurs. Dans le même cadre, il y a lieu de signaler que le drawback, régime qui fait le bonheur des exportateurs de certains pays tels le Canada, les pays du Sud-est asiatique, etc...a été supprimé du code des douanes, au détriment des productions algériennes. Ceci pour des

raisons non encore explicitées, les arguments parfois donnés (excès de travail) étant peu convaincants.

Aussi cet examen rapide, consacré au cadre juridique et réglementaire dans lequel se réalisent et se développent les échanges extérieurs de l'Algérie, montre, à l'évidence, qu'un réexamen en profondeur de ce cadre s'impose et qu'un toilettage des textes s'avère indispensable.

Les accords commerciaux

Au-delà du cadre juridique et réglementaire qui régit les échanges extérieurs, il y a lieu de relever le fait que les accords commerciaux le complètent.

En Algérie, le recours aux accords commerciaux bilatéraux était une pratique courante, jusqu'aux années 1990. Depuis lors, suite aux différentes libéralisations telles : l'abrogation de la réglementation portant contrôle des échanges extérieurs, la convertibilité commerciale du dinar algérien, le désarmement douanier etc., ces pratiques se sont progressivement atténuées. Aussi et en l'état actuel, du fait que tout est réputé libre, tant en Algérie qu'à l'étranger, il est généralement considéré qu'il n'y a plus rien à négocier. Toutefois une réserve de taille demeure. Cette réserve est que, malgré les libéralisations affichées par nos partenaires bilatéraux ou multilatéraux, il apparaît à l'examen, que dans notre pays, tout rentre librement, alors que chez nos partenaires l'introduction de nos produits, sur leurs marchés, connaît de très nombreuses contraintes et tracasseries. Problèmes et contraintes qui font que nos produits ne peuvent rentrer que très difficilement, voire rarement, chez eux, ce qui est effectivement un sujet à suivre.

Au niveau multilatéral, les accords signés par l'Algérie lors des périodes récentes, semblent avoir été conçus sur la base de concepts mal définis (cas de la définition de l'origine, de la valeur ajoutée nationale et de sa constatation, du calendrier de désarmement ; de l'impact à terme de ces accords notamment en ce qui concerne l'investissement, la production et l'emploi, etc.), comme en l'absence de concertations préalables avec les acteurs de l'économie nationale.

Là aussi, il apparaît évident que la démarche mériterait un réexamen dans le but de lui conférer un caractère plus pragmatique et lui permettre de prendre en compte les intérêts objectifs du pays; ceci en dehors de tout autre considérant, qu'il soit politique, idéologique ou autre.

Les ressources humaines

Les hommes constituant naturellement les ressources en charge de la conception et de la mise en œuvre des politiques, des stratégies, comme des activités commerciales, la disponibilité de ces ressources en quantité et qualité, ainsi que leur mise en œuvre, constituent un point focal de toute approche ciblant la promotion et le développement du commerce extérieur.

à cet effet et de façon générale, le management de ces ressources se fait compte tenu d'une évaluation pertinente des besoins en ressources aptes que manifestent les différents métiers relevant de ce secteur. C'est ainsi que ces besoins sont d'abord identifiés, en ce qui concerne leur nature et leurs profils, puis évalués, au plan quantitatif, par domaine de compétence et de spécialisation. Identifications et évaluations qui concernent les besoins actuels et futurs de l'économie. Identifications et évaluations qui sont suivis de la mise en œuvre de cursus de formation devant former les ressources aptes à couvrir les besoins identifiés.

Chez nous ces identifications et évaluations des besoins, restent à faire. Ce qui confère aux actions de formation et de recrutement, opérées ou en cours, un caractère aléatoire. En ce qui concerne les cursus de formation aux domaines du commerce extérieur, actuellement en cours en Algérie, il y a lieu de noter pour nombre d'entre eux, leur faible niveau d'adéquation aux métiers du commerce extérieur, comme à ceux relevant des fonctions connexes. En effet, et en ce qui concerne les formations de longue durée, qu'elles soient réputées qualifiantes ou

diplômantes, elles sont de caractère académique. De même l'exercice de ces métiers ne relève pas, pour les entrepreneurs des secteurs, public et privé, d'une longue pratique, ce qui limite d'autant la capacité des entrepreneurs et de leurs assistants à constituer un vivier d'expertise pour la transmission de savoir-faire.

S'agissant des formations de courte durée, elles sont très rares, exception faites de séminaires de très courtes durées (1,2 ou 3 jours). Séminaires dont le caractère commercial est évident, alors que les qualifications qu'ils peuvent conférer ne le sont pas.

Ainsi, il apparaît que l'offre en formation, en faveur du secteur commercial, reste pour le moins très faible, face à des besoins réputés énormes. Besoins qui restent encore à identifier avec précision et à évaluer, pour fonder les nécessaires actions de formation et de spécialisation à conduire.

Les fonctions connexes

Au titre des fonctions connexes, seront évoquées surtout celles liées à la logistique et au financement. à ce sujet, il y a lieu de relever là aussi, le caractère erratique qui a caractérisé l'évolution de ces fonctions, lors de ces dernières décennies.

En effet, si l'on considère le domaine de la logistique internationale, nous relèverons que l'Algérie, en 1980, avait des capacités propres importantes. C'est ainsi que pour le transport maritime (lignes régulières, moyens de transports et compétences humaines) pour l'acheminement de volumes significatifs de ses produits, importés ou exportés, vers ou à partir des pays de l'Afrique (Est et Ouest), de l'Europe occidentale et orientale, de l'Amérique du Nord et les Caraïbes, de l'Asie du Sud-est, du Moyen-Orient et des principaux pays de la Méditerranée. Au niveau aérien, les capacités étaient plus limitées, notamment en ce qui concerne le fret, mais reliaient l'Algérie à certains pays d'Europe, du Sahel, du Moyen-Orient et de l'Afrique de l'Ouest. Sur le plan terrestre, certains pays du Sahel étaient desservis par des transports routiers.

En 2010, suite au retrait de l'état des secteurs économiques et à la dérégulation, ces toiles se sont fort rétrécies, voire n'existent plus. Il en résulte une situation peu favorable pour les importations et franchement défavorable pour les exportations, avec à la clef, de longs délais, des risques élevés et des surcoûts exagérés. Ce qui affecte la destination Algérie et pénalise lourdement les produits algériens.

En ce qui concerne le financement des opérations du commerce extérieur, il est certain que l'ouverture du secteur financier a été favorable aux importations, ce qui a eu pour effet de booster les intérêts étrangers sur le marché algérien. Mais cette ouverture n'a rien apporté au commerce d'exportation, ce qui aurait favorisé les intérêts algériens sur les marchés extérieurs. Dès lors, quel est l'intérêt pour l'Algérie (pays, institutions, entreprises et main-d'œuvre) à pratiquer une telle ouverture.

Sur un autre plan, la perte de l'outil statistique, dans sa dimension nationale et pour ce qui concerne la production nationale et la consommation, limite de façon significative la capacité des managers à évaluer et gérer les situations que connaît ce secteur à tous les niveaux.

C'est ainsi qu'il est possible de considérer qu'au niveau des fonctions connexes, se développent des situations qui, loin de constituer des appuis au secteur du commerce extérieur, se révèlent comme des contraintes, voire des pénalités, notamment en ce qui concerne la disponibilité des moyens, leur efficacité et leurs coûts. Dès lors les domaines couverts par les fonctions connexes apparaissent, eux aussi, comme nécessitant un réexamen en vue de leur conférer le caractère de facteurs améliorants et non ceux de contraintes.

Les échanges commerciaux

Le survol de l'état des lieux tel qu'il vient d'être fait apparaît comme insuffisant s'il n'est pas corroboré, par les résultats, d'un rapide examen des échanges commerciaux, tels qu'ils ont été opérés, lors d'un passé récent (2005-2009). Examen qui permettra de caractériser, certes de façon sommaire, les domaines relatifs à : la balance commerciale, aux importations et aux exportations.

S'agissant de la balance commerciale et en raison de la domination des exportations par les hydrocarbures, son examen, pour être significatif, doit être conduit de façon à neutraliser l'effet hydrocarbures. C'est ainsi qu'au niveau global, il sera procédé à une double lecture : une première intégrant les hydrocarbures, puis une seconde en hors hydrocarbures.

Dans le cas de la prise en compte des hydrocarbures à l'exportation et au niveau global, pour la période considérée (2005-2009), les données statistiques révèlent des taux de couverture des importations par les exportations se situant entre 110% (2009) et 254% en 2006. Taux dont la moyenne annuelle, pour la période, se situe à environ 195%.

C'est là une situation de couverture des approvisionnements par les exportations jamais vécue par l'Algérie. Situation résultant, d'une part, du développement des exportations des hydrocarbures, ce qui est un fait algérien, d'autre part, de l'amélioration sensible du prix de ces produits, sur le marché international, notamment lors du dernier trimestre de l'année 2005, comme lors des années 2006 à 2008 ; ce qui est indépendant de la volonté de l'Algérie.

La balance commerciale, vue sous l'angle hors hydrocarbures bruts, pour ce qui la concerne, souligne le déficit très élevé que connaissent les échanges extérieurs de l'Algérie. Déficit qui fait que, pour l'année 2005, les exportations hors hydrocarbures ne couvrent en fait que 20 jours d'importation (5,4% du volume des importations). Ce niveau régressera à 9 jours en 2009 (2,8% du volume des importations). Ces données soulignent le fait que, si nous excluons les hydrocarbures, l'Algérie ne peut faire face qu'à 10 jours de ses importations. Aussi la question, ici, est : "Comment financer les importations nécessaires aux 355 jours restants pour terminer l'année?"

Cette situation, dont la gravité n'échappe à personne, interpelle certes les autorités du pays, mais aussi ceux qui font l'événement, c'est-à-dire l'ensemble des opérateurs économiques et les institutions concernées, l'état ayant été, à leur demande, exclu de l'action au sein des domaines économiques et surtout du commerce extérieur.

Interpellation justifiée aussi par le fait que ce déficit constitue une menace, non seulement pour la couverture des besoins de l'année, mais aussi pour l'avenir de l'économie du pays, comme pour sa sécurité. Menace que seules les exportations d'hydrocarbures permettent de différer, mais jusqu'à quand ?

Aussi s'avère-t-il comme absolument nécessaire et urgent que ces situations soient rapidement prises en compte et traitées en conséquence.

Les importations

Les importations connaissent une évolution rapide et doublent pratiquement en 4 ans. Elles passent de 20 milliards de \$ US en 2005, à près de 40 milliards de \$ US en 2008, soit une croissance annuelle moyenne, de près de 20% par an sur l'ensemble de la période, ce qui est très élevé. Il est à signaler que cette évolution a attiré l'attention des autorités du pays qui, dès 2009, ont commencé à réagir par la mise en place de certaines mesures réputées destinées à réduire ce rythme de croissance.

Toujours à ce sujet, il y a lieu de rappeler dans le cas de notre pays, qu'un niveau d'accroissement des importations supérieur à 10% est difficilement explicable par les paramètres classiques. Or, nous sommes en présence de taux très élevés, de l'ordre de 20% en moyenne annuelle sur une longue période (5 ans) de 2005 à 2009 et des taux annuels pouvant atteindre plus de 57% (en 2004 comparativement à 2003) et plus de 42% (en 2008 par rapport

à 2007). Aussi et dans le cas présent, seule une analyse par groupements d'utilisation ou par produits, serait à même d'apporter un éclairage suffisant pour expliquer ces évolutions. Evolutions qui, en tout état de cause, justifient pleinement les déclarations faites par les autorités en faveur de la rationalisation des importations.

Au niveau déglobalisé (par groupement), les taux de croissance enregistrés apparaissent comme erratiques et, de façon générale, peu sécurisants en ce qui concerne la santé de l'économie du pays. C'est le cas, notamment, des importations de produits alimentaires. Ces derniers accusent une croissance de + 57,7% en 2008 par rapport à 2007, avec un niveau de 7,8 milliards de US \$ (après un accroissement de + 28,6% en 2007 par rapport à 2006, pour un niveau d'importations de près de 5 milliards de US \$). Ces niveaux d'importation élevés ainsi que les progressions annuelles (+ 28% en moyenne annuelle pour la période 2005-2008) qu'elles affichent, sont en contradiction avec la nature de l'économie algérienne (qui hors hydrocarbures est à dominante agricole et agroalimentaire).

à ce sujet et s'agissant toujours des produits alimentaires, les importations, en 2008, accusent pour certains produits, des niveaux qui contredisent la volonté déclarée d'assurer au pays une certaine sécurité alimentaire, comme ils soulignent la vulnérabilité du pays. C'est ainsi que quatre familles de produits : céréales, produits laitiers, sucres et corps gras accusent un volume d'importations équivalant à 5,5 milliards de US \$, représentant, en 2008, plus de 70% des importations en produits alimentaires. Produits que l'Algérie peut, dans une large mesure, produire et transformer sur son territoire pour des quantités significatives. Produits qui, de ce fait, peuvent être au centre d'une politique de développement de cultures industrielles.

Cultures que l'Algérie a, par le passé, déjà étudiées, mises en œuvre et développées sur de longues périodes, avec à la clef des résultats probants mais, certes, perfectibles.

Il est par ailleurs évident que dans les domaines des corps gras, du sucre, du lait, etc...l'Algérie a consenti des efforts importants, pour le développement de ces produits, au niveau de l'agriculture et surtout de l'industrie agroalimentaire. C'est ainsi que des volumes d'investissements se chiffrant en milliards de US \$, ont été réalisés depuis 1970, au bénéfice de ces domaines.

Toutefois, certains de ces investissements, notamment les plus récents, ne semblent pas très pertinents du fait que pour l'essentiel ils ont été réalisés seulement en bout de chaînes des différentes filières. Par ailleurs, il a été relevé que ces investissements ont été de façon générale réalisés en l'absence de toute stratégie, souvent à travers des modules de production dotés de faibles capacités, implantés au hasard et parfois de façon malencontreuse. Modules qui dans certains domaines (minoteries, margarinerie, boissons, etc.) sont en surnombre et affichent des capacités globales dépassant très largement les besoins du pays, sans constituer pour autant un outil de production fiable, apte à l'exportation. Ce qui, sans aucun doute, ressemble, pour le pays, à une déperdition de moyens financiers créés grâce aux exportations pétrolières.

C'est là un ensemble d'aspects qui nous amène à considérer que les actions conduites dans ces domaines mériteraient d'être repensées, en vue de leur restructuration d'une part, comme de leur ancrage en amont dans l'agriculture algérienne. Ancrage indispensable si nous voulons réduire notre dépendance et notre vulnérabilité et amorcer des actions ciblant la sécurité alimentaire et le développement économique et social du pays.

Sur un autre plan, il est à relever, toujours en ce qui concerne les produits alimentaires, que pour certaines importations, les niveaux enregistrés dépassent largement les besoins du pays. C'est ainsi que pour les céréales, les importations accusent une moyenne de mise en consommation dépassant les 280 kg par habitant et par an, soit en équivalent farine 224 kg par habitant (non compris l'équivalent farine existant dans les autres produits à base de céréales importés (pâtes alimentaires, biscuits...)). Niveau trop élevé car devant se situer en valeur farine à environ 160 kg/habitant et par an. Ce qui fait penser à un éventuel surplus

d'importation de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de tonnes de céréales qui au prix de 130 \$/t représenteraient des centaines de millions de US \$.

Il en est de même des corps gras pour lesquels les importations totales sont en 2008 de 513 000,00 tonnes, soit une consommation annuelle de 15 kg par an et par habitant alors que la consommation moyenne est à situer entre 10 et 12 kg par an et par habitant, ce qui est très important. Soit là aussi un éventuel surplus d'importation supérieur à 100 000,00 tonnes d'huiles qui au prix de 343,00 \$/t représentent des dizaines de millions de US \$.

Aussi ces valeurs qui se chiffrent en plusieurs milliards de DA font craindre des détournements, des trafics, avec des fuites très importantes aux frontières. Ceci au détriment du Trésor public et des ressources du pays, comme des ménages algériens.

En ce qui concerne les biens de production, notamment les équipements industriels, le taux de croissance moyen annuel affiché, pour la période, est de + 21% avec un pic de + 51% en 2008. Ces données reflètent, au niveau global, l'effort d'investissement, public et privé, développé par le pays. Il en est de même des demi-produits qui accusent un taux de progression annuel moyen pour la période de + 36%, avec pour 2007 et 2008 des taux record s'établissant respectivement à 44% en 2007 et 41% en 2008. Le poids de ces groupes de produits s'établit pour cette période à plus de 40% des importations totales pour les biens d'équipements et 30% pour les demi-produits, soit un total de 70% des ressources du pays affectés aux biens de production. Ce qui est un bon paramètre mais qui devrait pouvoir atteindre, les 75%.

Ces chiffres sont censés, pour les biens d'équipements, traduire un important développement des capacités de production installées dans le pays et soulignent, pour les demi-produits, l'importance de la production intérieure. Malheureusement l'importance de la production qu'ils sont susceptibles de générer n'est reflétée, ni par une réduction des importations des produits finis concernés ni par les exportations en ces produits. Dès lors la question est : ces accroissements au niveau des importations correspondent à quoi ? Et pourquoi ? Questions qui mériteraient, à défaut de réponses, un suivi.

Les exportations

Au niveau des exportations, l'analyse par groupement d'utilisation permettra de voir, d'abord comment se répartissent les exportations algériennes, au niveau global et hors hydrocarbures, entre les différents groupements d'utilisation, ainsi que leur évolution lors de la période 2005-2009.

Exprimée en US \$, les exportations connaissent une progression moyenne se situant aux environs de 28% par an ; ce qui est relativement important. Mais ces accroissements résultent pour l'essentiel du poste hydrocarbures. En hors hydrocarbures, les constats faits permettent de souligner :

- la faiblesse des exportations, moins de 1,5 milliard de US \$ et la stagnation de ces exportations autour de ce niveau. C'est-à-dire un niveau comparable à ceux de certains pays classés parmi les moins avancés et loin de ceux affichés par certains pays voisins du Maghreb, alors que nous avons les potentialités nécessaires pour faire autant ;
- la faible gamme des produits exportés, environ 60 produits, avec une domination en valeur des produits de la pétrochimie et des déchets des métaux ferreux et non ferreux, environ 75% des exportations totales en hors hydrocarbures.

Deux constats qui soulignent la faiblesse, voire la fragilité, de notre commerce d'exportation et partant de notre économie.

Au niveau de l'analyse par groupements d'utilisation, l'observation permet de relever le poids des produits bruts et des demi-produits. Deux groupements qui totalisent, en mouvements hors hydrocarbures, 89,5% des exportations réalisées en 2008. À noter que ce poids, lors des années 2005-2009, oscille entre 87,6 et 89,5% des exportations hors hydrocarbures.

Le groupe des produits alimentaires, pour ce qui le concerne, connaît, en valeur et pendant la période 2005-2009, une progression régulière. Progression dont le niveau moyen annuel se situe à environ +21%. Toutefois, le volume total des exportations, pour ce groupement, se situe à environ 118 millions de US \$ en 2008. Ce qui est faible, pour un pays qui affiche, en dehors des hydrocarbures, une vocation agricole.

Sur un autre plan, il y a lieu de noter que la gamme des produits relevant de ce groupement (alimentaire) connaît une extension de plus en plus large, avec l'apparition de nouveaux produits tels : les yogourts, les truffes, le sucre, les huiles, les semoules et farines, les eaux minérales, le beurre de cacao, etc. Développement qui reflète les potentialités que renferme le secteur agroalimentaire en Algérie.

Les autres groupements, qui sont, à haute valeur ajoutée (biens d'équipements et produits finis, destinés à la consommation des ménages), ils affichent des résultats très modestes. C'est ainsi que, en 2008, ils ne représentent, avec un volume de 84 millions de US \$, que 4,4% des exportations totales hors hydrocarbures, ce qui reste faible.

En effet pour ces gammes de produits et malgré d'importantes potentialités en ce qui concerne notamment : les camions, les autobus, les tracteurs, les wagons, les postes transformateurs, les dumpers, le matériel de BTP, l'électroménager, les articles en textile, les pneumatiques, etc. les exportations continuent de stagner en raison, notamment d'un manque de dynamisme dans leur management et de l'absence d'aides et appuis, structurés et efficaces, de l'État.

Constats et problématique

Au terme de ce bref survol de l'état du commerce extérieur, comme de la rapide rétrospective faite sur ce sujet, il est possible de relever, au niveau des fonctions, importation et exportation, comme pour ce qui est des fonctions connexes et de l'environnement international, les constats ci-après :

Commerce d'importation

Au titre de cette fonction, il a été relevé, notamment, le fait que le retrait de l'État des activités économiques, conjugué à la dérégulation du domaine des importations, a fait émerger sur le marché un nombre élevé d'opérateurs. Opérateurs qui, dans leur grande majorité, n'avaient aucune compétence, dans le domaine du commerce extérieur, comme dans les produits qu'ils proposent et de leurs caractéristiques. Ensemble d'aspects qui ne sont pas de nature à rassurer sur la qualité et les résultats de leurs actions.

Par ailleurs, la dérégulation, pour ce qui la concerne, a été d'une trop grande amplitude car elle a été introduite de façon systématique et selon un rythme trop rapide.

Il en est résulté, en 2009, une situation jugée par les autorités du pays comme sérieuse.

Situation que le gouvernement a décidé d'endiguer en recourant à différentes mesures. C'est ainsi que les lois de finances, au titre des années 2005, 2009 et 2010 préconisent un certain nombre de dispositions. Mesures dont le caractère adapté reste à évaluer.

En effet, ces mesures, qui se veulent résolument orientées vers l'intérêt national et se situant au-delà de toute idéologie, peuvent apparaître, à première vue comme, utiles et/ou nécessaires. Toutefois elles ne semblent pas, à l'analyse, de nature à constituer une réponse adéquate au concret actuellement vécu, car n'apparaissant pas comme fondées sur une analyse précise de l'état des lieux et des causes de cette situation, comme de la problématique prévalant en ce domaine. De même, elles ne présentent pas un caractère suffisamment large, pour couvrir l'ensemble des domaines, comme elles ne sont pas suffisamment articulées et diversifiées, pour correspondre aux différentes attentes. Ce qui permet de les considérer, comme relativement insuffisantes et, dans certains cas, susceptibles d'être contreproductives.

Commerce d'exportation

L'absence de politique, en ce domaine, est flagrante. Ce volet n'est évoqué, par les autorités du pays que lors des périodes où les recettes, liées aux exportations d'hydrocarbures accusent un fléchissement. Évocation vite rangée au rang des accessoires, dès le retour de l'embellie. Cette situation qui dure depuis 1962 fait que, au niveau des institutions, comme des agents économiques et des citoyens, la culture de l'exportation est absente.

Toutefois et depuis 1997, il est à relever à la décharge des autorités, le fait que ce dossier a été placé au centre de plusieurs études et évaluations conduites par le ministère du Commerce et celui des PME. Approches au terme desquelles il a été relevé les différents déficits.

L'ensemble des constats faits, sur ce sujet, conduit l'observateur externe à considérer, qu'il est temps, voire même un peu tard, que se développe, sans délais, au sein de la société et notamment des agents économiques et des institutions d'encadrement, un esprit exportateur. Situation devant évoluer, à terme court, vers un comportement exportateur ; ceci dans le cadre d'une stratégie pour la promotion et le développement des exportations hors hydrocarbures. Stratégie dont les axes ont déjà fait l'objet d'examen pertinents et approfondis depuis 1997, des domaines d'actions ont été identifiés et des préconisations faites. Stratégie qui n'a de chance d'aboutir que si elle est conduite par les autorités du pays au plus haut niveau d'une part et qu'elle emporte l'adhésion, des opérateurs, des institutions et des citoyens, en un mot de l'ensemble de la société civile.

Les Fonctions connexes

Le retrait de l'État et la dérégulation ont aussi concerné les fonctions connexes au secteur du commerce extérieur. Les résultats à ces niveaux sont eux aussi variables. Toutefois, il est patent que, dans un domaine comme celui de la logistique, les conséquences sont désastreuses. En effet l'Algérie, qui en 1980, disposait de réseaux de transport internationaux, maritime, terrestre et aérien, n'a plus en 2000, la possibilité de transporter, par ses propres moyens ses produits sur certaines destinations, ou à partir de certaines origines. Situation qui résulte du retrait de l'État et d'une politique de désinvestissement en ce domaine, créant ainsi pour l'économie du pays des contraintes majeures. Dès lors et au niveau des fonctions connexes, il apparaît là aussi que les politiques conduites depuis les années 1980 ont considérablement altéré les capacités du pays dans le domaine des échanges extérieurs et fragilisé ses positions.

Environnement International

S'agissant du contexte international, au sein duquel se situe l'exercice de la fonction commerce extérieur, il apparaît comme marqué par la globalisation des marchés, la globalisation des technologies et celle des marchés et des systèmes financiers. Des globalisations préparatoires à une future mondialisation, (mondialisation régulièrement affirmée en dépit de l'inexistence de systèmes, juridiques, commerciaux, fiscaux, financiers... reflétant cette démarche, comme d'institutions et de cadres de gouvernance mondiaux, au sens propre des termes — exceptions faites de : l'OMC, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international dont les objectifs et les méthodes de travail, sont loin de faire l'unanimité ou de répondre à ces objectifs — et en l'absence d'institutions consultatives, politiques ou d'arbitrage reconnues comme telles), font que le développement économique, notamment pour des pays développés, prend en compte, comme élément hautement stratégique, le volet exportation (30% et plus du PNB pour de nombreux pays). Volet pour lequel les pays développés ou émergents s'engagent, à travers des firmes qu'ils soutiennent fortement, dans une véritable "guerre" économique, ayant pour objectifs :

- non la conquête des pays, mais celles des marchés ;
- non la production d'armes de destruction, mais la mise au point de technologies, comme de

systèmes économiques, juridiques et financiers qui confèrent des avantages probants (comparatifs, compétitifs et concurrentiels), à l'économie et aux exportations, directes ou indirectes, de leurs pays respectifs ;

- la structuration d'entreprises, groupes d'entreprises, réseaux d'entreprises (locales ou délocalisées), etc. préparées et entraînées pour la conquête des marchés ;

- le développement, par la formation, de ressources humaines aptes à développer et conduire de façon efficiente des politiques de promotion des exportations et de pénétration de marchés ;

- le développement de diplomaties commerciales offensives, pour aider les entreprises à conquérir et conserver des parts de marché ;

- le développement de produits financiers, de systèmes logistiques, de systèmes d'information et de formation, pouvant servir de supports efficaces à cette démarche ;

- la mobilisation de la recherche et développement en vue de ces objectifs ;

- le développement d'une intelligence économique qui, par certains aspects, n'a rien à envier à l'espionnage politique et militaire, etc.

Ainsi les objectifs au XXI^e siècle, comme depuis la seconde moitié du XX^e siècle, ne sont plus la domination politique par le militaire, à l'instar des périodes précédentes. Ce qui apparaît comme recherché, c'est la domination politique par l'économique au sens large, ceci, bien sûr, sans que le militaire soit remisé, mais intervenant en complément et en synergie.

Problématique

Le commerce extérieur constituant un secteur stratégique, de l'économie nationale, il est évident que la situation y prévalant actuellement peut sans exagération aucune, être qualifiée de sérieuse, comme de nature à hypothéquer le développement du pays et affecter à terme (court ou moyen) sa stabilité économique et sociale. Ainsi la problématique, qu'il connaît en Algérie, compte tenu des constats faits comme des enseignements, que l'état des lieux a permis de tirer, peut se décliner, pour l'essentiel, ainsi qu'il est indiqué ci-après.

Pour le commerce d'exportation, la référence faite à ses rôles, en ce qui concerne le financement des importations et la croissance économique du pays, lui confère une position de secteur dominant dans la démarche pour le développement du pays. Rôle que cette fonction, en position hors hydrocarbures, ne peut, actuellement, assumer, du fait de son état, comme de ses résultats. En effet, les nombreux et importants déficits structurels que connaît le commerce d'exportation de notre pays, appellent, en fait, à un réengineering de cette fonction. Aussi est-il urgent que soit développées, sans délais et avec efficacité, les actions nécessaires à cet effet.

Le commerce d'importation, pour ce qui le concerne, connaît une situation de non maîtrise et de non gestion, voire de chaos. Situation préjudiciable, pour tous les domaines économiques et sociaux du pays. Aussi est-il évident que le redressement d'une situation aussi difficile nécessitera une démarche conduite par l'État et des actions, animées par des institutions et opérateurs publics et privés, visant à rationaliser l'organisation, le fonctionnement et la gestion de cette fonction, ceci dans un cadre ciblant le développement prôné par le discours politique.

Ce sont là deux démarches, pour l'importation et l'exportation, qui ne peuvent procéder que de la définition et la mise en œuvre, par les plus hautes instances du pays, de politiques et de stratégies, parfaitement étudiées, partagées par l'encadrement économique, technique et financier du pays et portées par les opérateurs, avec l'appui des institutions du pays.

Les fonctions connexes connaissent elles aussi des situations difficiles. Situations qui, par certains aspects, les condamnent à l'inefficacité dans leurs apports aux domaines du commerce extérieur. Ceci est vérifiable notamment dans l'absence de produits logistiques ou financiers fiables (délais, coûts et sécurités) à offrir aux opérateurs du commerce extérieur

(importations et exportations). Situations auxquelles il urge que des solutions soient apportées.

L'environnement international reste à investir par le secteur commercial national. Certes des opportunités s'offrent au pays et des capacités nationales existent ; mais la frilosité, dont fait montre l'Algérie, apparaît comme une constante, fortement contraignante, au niveau des institutions et des ressources humaines du pays.

Cette situation devra être rapidement dépassée, car le chemin à parcourir pour promouvoir, sur l'échiquier international, un secteur commercial national rendu efficient, reste très long. Chemin, dont le parcours peut être balisé, pour partie et de manière indicative, par certaines des directions de travail possibles, proposées ci-après.

Directions de travail possibles

Apporter une contribution à la réflexion qui s'organise, actuellement, autour du comment faire pour permettre à ce secteur de jouer son rôle naturel de puissant moteur au service du développement du pays, est l'objet du présent développement.

À cet effet et pour chacune des fonctions relevant de ce secteur (importation et exportation), comme en ce qui concerne les fonctions connexes, il sera, compte tenu des résultats du rapide état des lieux opéré et sur la base de la problématique, telle qu'elle a été formulée, esquissé des voies possibles, pour une approche à même de conférer à ces fonctions, le contenu et l'efficacité qui leur permettent d'assurer leurs rôles, au service du développement économique et social du pays.

Pour le commerce d'importation, l'objectif étant la rationalisation de cette fonction, tant en ce qui concerne son organisation, son exercice et sa gestion, le premier schéma d'action ciblera, pour l'économie du pays, un niveau de moindre dépendance de l'extérieur et une meilleure sécurité, comme une allocation optimale des ressources du pétrole.

Les actions de rationalisation, compte tenu de l'état actuel de cette fonction, devraient, dans des délais de deux années, au plus de trois ans, porter les premiers résultats. Résultats devant se traduire par :

- un système de gestion ouvert aux acteurs de l'économie : privilégiant les ressources nationales ; optimisant l'allocation des moyens de paiement dont dispose le pays pour la mise en valeur des ressources (matérielles et immatérielles) du pays et la réduction de sa dépendance de l'extérieur ; favorisant l'amélioration de la valeur ajoutée nationale et le développement de l'emploi ; protégeant les potentiels dont dispose le pays ; favorisant l'acquisition de la technologie, comme du savoir-faire et luttant sans répit contre tous les gaspillages de moyens ;
- un cadre juridique et réglementaire rendu apte à assurer un encadrement efficient et adapté aux besoins objectifs du pays, comme des secteurs socioéconomiques du pays ;
- un cadre institutionnel sensiblement amélioré permettant un fonctionnement harmonieux des systèmes mis en place et favorisant les synergies ;
- un système d'information et de concertations, dédié au pilotage du système de gestion, mis en place ;
- un système de contrôle a posteriori destiné à dissuader les velléités de dérives ;
- un système d'information au bénéfice des opérateurs mis en place et se développant régulièrement ;
- un système de formation mis en place et rendu disponible pour les institutions et les entrepreneurs au niveau des CCI et autres institutions de formation désignées à cet effet ; etc. ;
- des cahiers des charges, pour la fonction d'importateur et pour les différents métiers entrant dans cette catégorie professionnelle, élaborés, discutés avec les professionnels et mis en œuvre ;
- des formations qualifiantes et diplômantes mises en place aux différents niveaux (national,

régional et locaux) pour les différents niveaux professionnels ;

- favoriser le développement des capacités de production dans un cadre ciblant l'optimisation des potentialités du pays ;
- des associations professionnelles, nationales, régionales et locales regroupant les différents métiers mis en place ; etc.

C'est là, à titre indicatif, un premier schéma d'action possible dans ce domaine. Schéma à propos duquel il n'est pas possible, dans le cadre du présent propos, d'être plus explicite ou exhaustif. Il appartiendra aux autorités compétentes de pousser plus loin l'analyse et approfondir les préconisations, du moins si l'approche rationalisation reste un objectif en ce domaine. En tout état de cause, il semble difficile d'échapper à une approche de caractère global et prenant notamment en compte l'ensemble des aspects développés ci-dessus.

En ce qui concerne le volet exportations, les études et analyses opérées depuis 1997, ainsi que les recommandations émises en conséquences, ont été jugées pertinentes, tant par les opérateurs et institutions, que les autorités du pays.

Dans ce cadre et après les mises à jour nécessaires, les directions de travail qu'il semble utile de privilégier, seront celles qui ciblent l'élaboration d'une stratégie de développement et de promotion des exportations se fondant notamment sur :

- l'identification et l'évaluation du potentiel à l'exportation que connaît le pays ;
- la préconisation des voies et moyens pour le développement de ce potentiel, dans le cadre d'une évaluation systématique des secteurs, branches et filières de l'économie nationale ;
- l'évaluation des avantages comparatifs, compétitifs et concurrentiels, dont dispose l'Algérie, ainsi que l'identification des voies et moyens de leur amélioration ;
- la mise à plat et redéfinition du cadre juridique et réglementaire encadrant ce secteur à l'instar de ce qu'ont fait d'autres pays confrontés à la même problématique ;
- compléter et améliorer le cadre institutionnel, en ce qui concerne les domaines consultatifs, le système de soutien et appuis aux exportations, la représentation à l'extérieur du pays et celles des entreprises, le développement du monde associatif ; etc. ; comme organiser les interfaces et favoriser les synergies entre l'ensemble des institutions du domaine ;
- améliorer sensiblement les fonctions connexes du commerce extérieur, notamment celles relatives à la logistique et au financement des opérations ainsi qu'il est donné ci-dessous ;
- développer les appuis aux opérations d'exportations notamment en ce qui concerne l'identification des marchés d'exportation, à travers les études marché/produits et produit/marchés, l'amélioration et d'adaptation des produits, les emballages et conditionnements, la lutte contre les concurrences actives, l'accompagnement des entreprises sur les foires et expositions, comme lors de leurs actions de pénétration des marchés ; etc. ;
- développer les actions d'information et de formation de façon à couvrir les besoins des entreprises et des institutions, etc.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, après son élaboration dans un cadre associant les acteurs de ce secteur et son adoption par les autorités compétentes concernées :

- fixer aux institutions, associations et entreprises, des objectifs à atteindre en termes de développement produits, volumes d'exportation, pénétration de marché ; développement de services aux exportateurs, facilitations, incitations, formations, informations, etc. ;
- évaluer et mettre à la disposition des acteurs les moyens nécessaires ;
- évaluer régulièrement les activités développées, ainsi que les résultats acquis ;
- apporter les correctifs utiles aux actions entreprises chaque fois que nécessaire.

Pour les fonctions connexes, un intérêt particulier sera accordé à deux domaines : la logistique et le financement bancaire.

Pour la logistique, il sera nécessaire de procéder à l'adaptation, comme au développement de la chaîne logistique de façon à couvrir, de bout en bout (de ex-usine à rendu destination finale), les besoins des produits exportables, ceci dans le cadre de produits logistiques

affichant des délais relativement courts, des coûts compétitifs et des sécurités juridiques et physiques satisfaisants pour la clientèle. Cette action d'adaptation de l'outil logistique intégrera l'étude et l'ouverture de nouvelles lignes maritimes, aériennes et terrestres et leur dotation en vecteurs performants, comme en ressources humaines compétentes.

- Au plan maritime, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique du Nord et du Sud.

- Au niveau aérien, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est et l'Amérique du Nord.

- Pour les transports terrestres (fer et route), densifier les routes vers le Maghreb et les pays du Sahel.

En ce qui concerne le volet financier, les actions concernent, notamment :

- inviter les banques à mettre au point et proposer à leurs clients des produits financiers couvrant de façon efficiente les opérations depuis la commande jusqu'au paiement final ;
- les taux d'intérêt affectant ces produits seront bonifiés pour partie par le FSPE, pour une seconde part grâce à une réduction du taux de refinancement par la Banque centrale des crédits destinés à l'exportation et pour une autre part suite à une réduction du taux d'intermédiation des banques primaires.

Par ailleurs, une banque à spécialiser et à aider, devrait se projeter sur l'international pour mieux couvrir et soutenir les opérations du commerce extérieur et notamment de l'exportation.

Concernant l'environnement international, l'action dans ce domaine est à entreprendre en vue de la pénétration commerciale des marchés. Cette action dans un premier temps ciblera les marchés européens et africains et se traduira par le déploiement de représentation du secteur comme des opérateurs. Cette action sera par la suite appelée à se consolider.

Conclusion générale

Suite à ce périple qui a concerné les principales fonctions relevant du secteur commercial, il apparaît clairement que l'état de ces fonctions, comme son fonctionnement et les résultats qu'il connaît, appellent à un réexamen en profondeur de ce secteur dans sa globalité.

Réexamen devant, de notre opinion, conduire à une quasi-mise à plat et un reengineering, de l'ensemble des fonctions relevant de ce secteur. Ce que d'autres pays, avant nous, n'ont pas hésité à opérer, du moins pour certaines de ces fonctions (ex-le Canada pour l'exportation...). Toutefois cette démarche de reengineering devra nécessairement être précédée d'un diagnostic approfondi et aussi objectif que possible. Diagnostic dont les résultats serviront de base à une rencontre intersectorielle de haut niveau dont l'objectif sera de formuler la problématique que connaît le secteur commercial. Problématique qui prendra en compte les objectifs recherchés au niveau de l'économie du pays, comme elle sera aussi fondée sur les attentes et les apports des différents secteurs.

Ces travaux constitueront les préliminaires à la démarche pour l'élaboration d'une stratégie globale pour le secteur commercial. Stratégie sous-tendue par des sous-stratégies couvrant les domaines relatifs à la rationalisation des importations, le développement et la promotion des exportations, l'organisation du marché domestique et le développement des circuits de distribution, le système et la politique des prix, le stockage de sécurité et le stockage commercial, la formation des ressources humaines et la promotion des opérateurs, etc.

Approche qui devra aussi concerner les fonctions connexes au secteur du commerce, dans ce qu'elles peuvent avoir comme rapports et impacts sur les activités commerciales.

L'objectif à afficher de façon claire, sera de doter, aussi rapidement que possible, le pays, d'un secteur commercial fiable, à même de contribuer, de façon efficiente, au développement économique et social du pays.

Par : OUAMAR SI-AHMED (*) O. S.-A.

(*) Expert international, spécialisé dans le commerce extérieur.

Ce texte fait suite à la contribution du même auteur sur le commerce intérieur parue en août dernier dans le supplément économique de Liberté. Il n'aborde pas le commerce des services.